

Projet éolien de La Plaine de Beaulieu

Lettre d'info #8

Novembre 2020

Le mot de la chef de projet



C'est avec plaisir que nous revenons vers vous pour vous tenir informés de l'avancement du projet éolien de la Plaine de Beaulieu. Les études ayant pris fin au début de l'été, nous avons pu compiler leurs résultats et les retours des bureaux d'étude afin de finaliser le projet de demande d'Autorisation Environnementale qui a été déposé en Préfecture le 29 octobre 2020. Le projet sera donc examiné par les services de l'Etat avant la phase d'enquête publique qui pourrait voir le jour en été 2021.

En cette fin d'année, puis en 2021, nous poursuivrons la démarche de concertation menée à vos côtés dès que des avancées dans le projet permettront l'organisation de nouveaux ateliers, et nous serons ravis d'être présents à des événements locaux pour présenter le projet au plus grand nombre. En attendant, nous vous proposons dans cette lettre une synthèse des études naturalistes et paysagères menées sur votre territoire lors de ces deux dernières années, un rappel des principales caractéristiques du projet ainsi que les mesures d'accompagnement retenues.

Je vous souhaite une bonne lecture,



Clara Chatoney
Chef de projet
RWE Renewables France
clara.chatoney@rwe.com
07 86 38 03 31



RWE Renewables France
194 avenue du Président Wilson
93210 La Plaine Saint-Denis

Actualité

Nordex devient RWE Renewables France



La société Nordex, constructrice d'éoliennes, connaît une importante croissance qui nécessite des investissements considérables : construction de nouvelles usines, recrutements, accélération de la recherche et développement sur les éoliennes du futur...

L'activité de développement de nouveaux projets (branche Nordex Développement, à laquelle nous appartenions) nécessitait elle aussi d'importants investissements pour réaliser les études nécessaires à la construction de parcs en France, mais s'inscrivait dans un temps long (le développement d'un projet dure en moyenne 7 ans en France). C'est pourquoi, l'activité actuelle de Nordex vient d'être scindée en deux. Le groupe Nordex poursuit la construction d'éoliennes, tandis que le groupe RWE reprend l'activité de développement de nouveaux projets.

RWE Renewables : 3e acteur des énergies renouvelables en Europe

RWE Renewables est un acteur présent à l'international, sur différents secteurs (éolien terrestre et en mer, solaire, stockage...) et appartient au groupe historique allemand RWE. Ce dernier est en pleine transition pour un abandon des énergies fossiles et vise la neutralité carbone d'ici 2040.

Pour vous, rien ne change puisque l'équipe Nordex Développement devient RWE Renewables France. Les interlocuteurs de terrain restent les mêmes, le seul changement est positif puisque RWE est également exploitant de ses parcs : nous restons donc désormais présent jusqu'à la fin de vie de nos éoliennes.

2 ans d'études naturalistes à Boivre-la-Vallée

Entre 2018 et 2020, le bureau d'étude indépendant NCA Environnement a étudié le secteur, afin d'établir un état initial de l'environnement, de déterminer les impacts potentiels du projet éolien de la Plaine de Beaulieu, puis de proposer des mesures pour éviter, réduire ou compenser ces derniers, afin de parvenir à un projet de moindre impact environnemental.

Résultats de l'expertise sur la faune, la flore et l'habitat



Lobélie brûlante



Bleuet

Les cultures représentent l'habitat le plus présent sur le site. Huit espèces végétales patrimoniales ont été identifiées au sein de l'aire d'étude. Toutefois, les habitats de l'aire d'étude ne sont pas tout à fait favorables à leur présence, notamment du fait des pratiques culturales.

La perte sèche d'habitats sera de l'ordre de 1,5 ha de cultures/prairies, surface qui n'est pas significative au regard de la bonne représentativité de ces habitats à l'échelle locale. Aucun habitat d'espèces patrimoniales n'est en outre concerné par le projet. Une fois le parc construit, aucune dégradation des habitats et de la flore n'est à prévoir en phase d'exploitation.

Résultats de l'expertise sur la petite faune

Le cortège des mammifères « terrestres » observé fait ressortir la présence de 11 espèces sur la zone d'étude (hérisson d'Europe, renard roux, chevreuil européen). Au total, 15 espèces d'amphibiens et 9 espèces de reptiles sont connus dans l'aire d'étude (triton marbré, lézard à deux raies).

Le cortège entomologique (les insectes) est plus fourni, avec 17 espèces de Lépidoptères rhopalocères (papillons de jour), 7 espèces d'Odonates (libellules), et 7 espèces d'Orthoptères (grillons, sauterelles, criquets). Le contexte bocager, comprenant de nombreuses mares, est favorable aux odonates ainsi qu'aux coléoptères saproxylophages. Par exemple, la Lucane cerf-volant a été observée à plusieurs reprises sur et à proximité de l'aire d'étude. Il s'agit essentiellement d'espèces communes et non menacées sur le plan national et régional.



Amaryllis



Libellule fauve



Lucane cerf-volant

Mesures prises pour un projet de moindre impact sur la faune et la flore

- Évitement des secteurs les plus sensibles pour la biodiversité pour l'implantation d'éoliennes.
- Réduction des impacts par un suivi écologique des travaux (adaptation du calendrier des travaux, balisage des zones à éviter durant la phase des travaux, contrôles tout au long du chantier...).
- Compensation par la plantation de haies favorables à la biodiversité.

Résultats de l'expertise sur l'avifaune

L'étude réalisée sur l'avifaune est la plus dense, car elle est le résultat de plus de 20 sorties, réparties sur le cycle écologique des oiseaux. Nous listons ci-dessous les principales espèces recensées (liste non exhaustive), et présentons une carte des enjeux de la zone étudiée.



En période hivernale (décembre à mi-février), les espèces majoritairement contactées sont le Vanneau huppé, le Pluvier doré, le Pinson des arbres et l'Alouette des champs. Des Grues cendrées en vol migratoire ont également été observées lors d'une sortie.

En migration pré-nuptiale (mi-février à mi-mai), le site d'étude montre une forte fréquentation de la Buse variable et un intérêt particulier du Vanneau huppé. Le Merle noir, la Linotte mélodieuse ou encore l'OEdicnème criard ont également pu être observés.

La période de reproduction (avril à juin) sur le secteur d'études est jugée certaine pour la Corneille noire, la Fauvette à tête noire, le Merle noir, les Mésanges bleue et charbonnière, ainsi que la chouette hulotte, et probable pour d'autres Passériformes comme la Linotte mélodieuse.

Enfin, comme pour la migration pré-nuptiale, des buses variables et plusieurs espèces de passereaux forestiers ont été observées régulièrement en période de migration post-nuptiale (mi-juillet à mi-novembre). Des rassemblements de Vanneaux et Pluviers ont été remarqués aux alentours de l'aire d'étude. D'autres espèces sont observables comme l'Etourneau sansonnet et l'Alouette lulu.



Vanneau huppé



OEdicnème criard



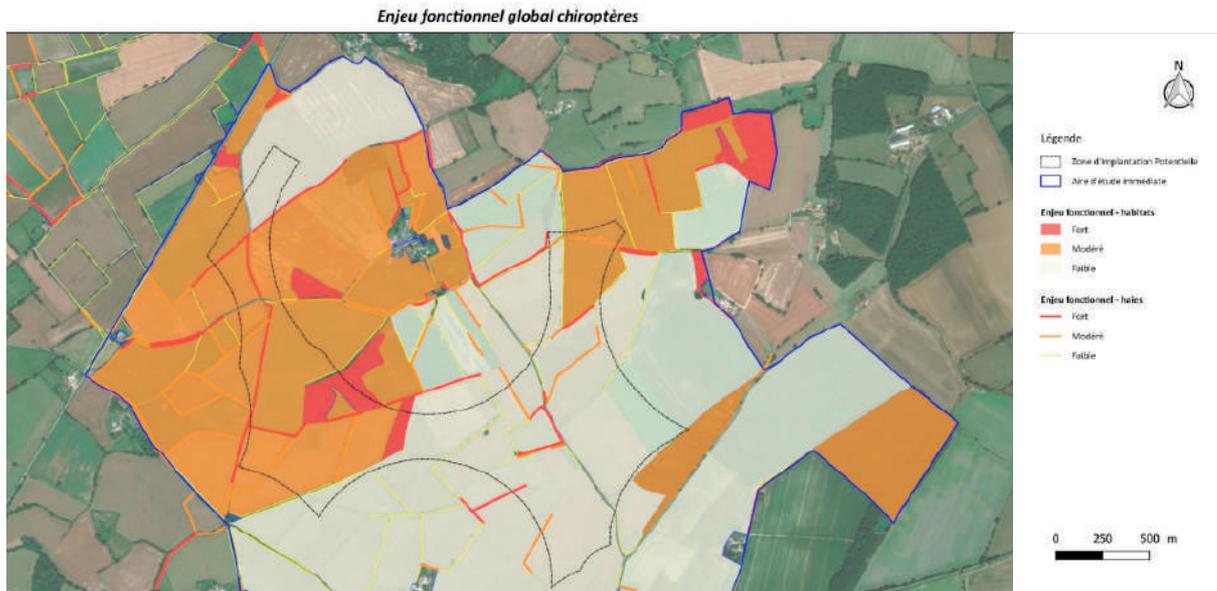
Grue cendrée

Mesures prises pour un projet de moindre impact sur l'avifaune

- Évitement des zones concernées par des espèces protégées pour l'implantation d'éoliennes.
- Réduction des impacts par l'arrêt et la mise en drapeau des éoliennes lors des périodes de moisson et fauche, limitation de l'attractivité des plateformes des éoliennes par la mise en place d'un couvert en cailloux, enfouissement de la ligne électrique moyenne tension de Beaulieu représentant une mortalité aviaire.
- Compensation par la plantation de haies favorables à la biodiversité.

Résultats de l'expertise sur les chiroptères

L'étude des chauves-souris est également un volet important de l'étude d'impact d'un projet éolien, car l'ensemble des espèces est protégé et certaines sont sensibles aux éoliennes (risque de collision, barotraumatisme...). Des sorties sont réalisées durant le cycle annuel : transits printaniers, période de mise-bas, transits automnaux (avant hibernation l'hiver) et des écoutes en continue sont effectuées en altitude sur le mât de mesure de vent. 18 espèces ont pu être identifiées sur le terrain.



Le groupe des pipistrelles est le plus présent sur la zone (commune, de Nathusius et de Kuhl). Il s'agit du groupe d'espèces le plus présent en Europe. Vient ensuite le groupe des Sérotules (Noctule commune et de Leisler et sérotine commune).

Sans surprise, l'activité des chiroptères est bien plus importante le long des haies et lisières de boisements que dans les espaces ouverts.

L'aire d'étude est susceptible d'être fréquentée par d'autres espèces, à forte dispersion principalement, par exemple par le Grand Murin dont les colonies connues les plus proches se situent sur les communes de Sanxay et La Chapelle Montreuil. Les gîtes les plus proches de la zone d'étude se situent principalement au nord-est et au sud-ouest, occupés notamment par de nombreux Rhinolophes. Aucun gîte de reproduction et d'estivage n'est recensé à proximité immédiate de l'aire d'étude.



Eptesicus serotinus
(Sérotine commune)

Mesures prises pour un projet de moindre impact sur les chiroptères

- Réduction d'impacts par la mise en place d'un bridage préventif des éoliennes à certaines périodes de l'année, dans les conditions météorologiques propices aux sorties des chauves-souris. Par ailleurs, les portes d'éoliennes ne seront pas automatiquement éclairées la nuit pour limiter la présence d'insectes et éviter d'attirer ainsi des chiroptères. Des grilles anti-intrusion seront également placées sur les aérations des nacelles pour empêcher les chauve-souris de s'y introduire.
- Compensation par la plantation de haies favorables à la biodiversité.

L'étude paysagère à Boivre-la-Vallée

Résultats de l'expertise sur le paysage

L'étude paysagère et patrimoniale a pour but d'évaluer la capacité du paysage et du patrimoine à accueillir le projet éolien, et sous quelles conditions. 43 photomontages ont été réalisés pour déterminer les impacts paysagers.

Exemple de photomontage : l'observateur se situe au sud de Benassay, le long de la route Océane en direction de Sanxay



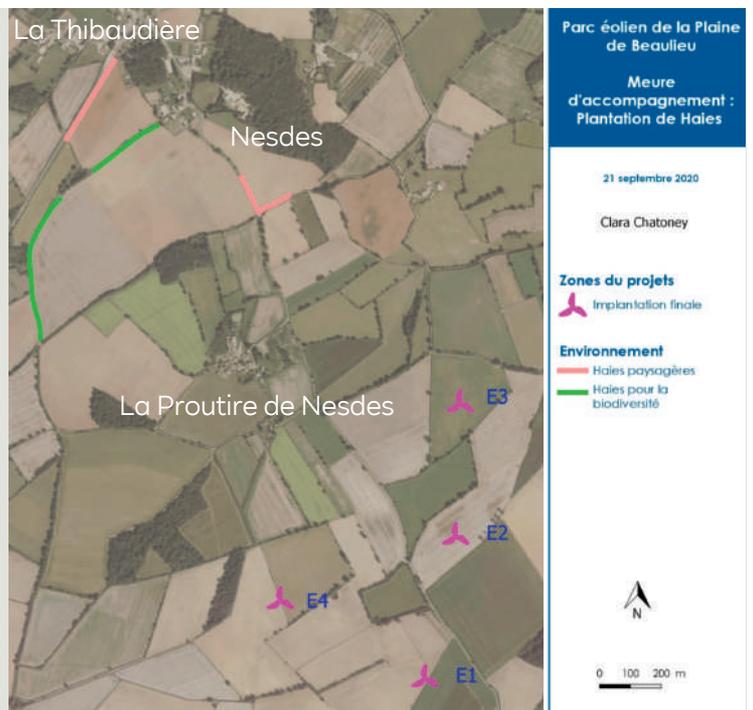
Le projet éolien de la plaine de Beaulieu s'inscrit sur le plateau bocager de la Gâtine de Parthenay, à l'ouest de Poitiers. Le secteur est très rural, marqué par une multitude de hameaux et de fermes isolées. Les grands villages du périmètre d'étude rapproché sont assez éloignés. Sanxay et Benassay sont par exemple à plus de 4 km. Enfin, une des villes la plus proche du site du projet est Lusignan, qui est située à plus de 12 km.

Le territoire étudié se caractérise par une forte présence bocagère et un relief peu marqué avec, par exemple, les vallées de la Boivre et de la Vonne qui sont peu encaissées, ou bien de vastes espaces de plateaux ouverts comme au nord de Vouillé. Bien que les reliefs soient faibles, les masques visuels sont très nombreux en raison de la forte végétalisation du territoire d'étude. Les haies bocagères le long des routes, les forêts et les grands arbres sont autant de filtres visuels qui masquent souvent le projet. On parle alors de vue en fenêtre car le projet peut très bien être visible en décalant légèrement la position de l'observateur.

L'étude de l'état initial a été réalisée sur différents périmètres, déterminant chacun des niveaux de sensibilité paysagère et patrimoniale. Les enjeux ont été identifiés et hiérarchisés. Les deux enjeux principaux sont des enjeux de proximité car ils concernent les villages et le paysage proches du site du projet.

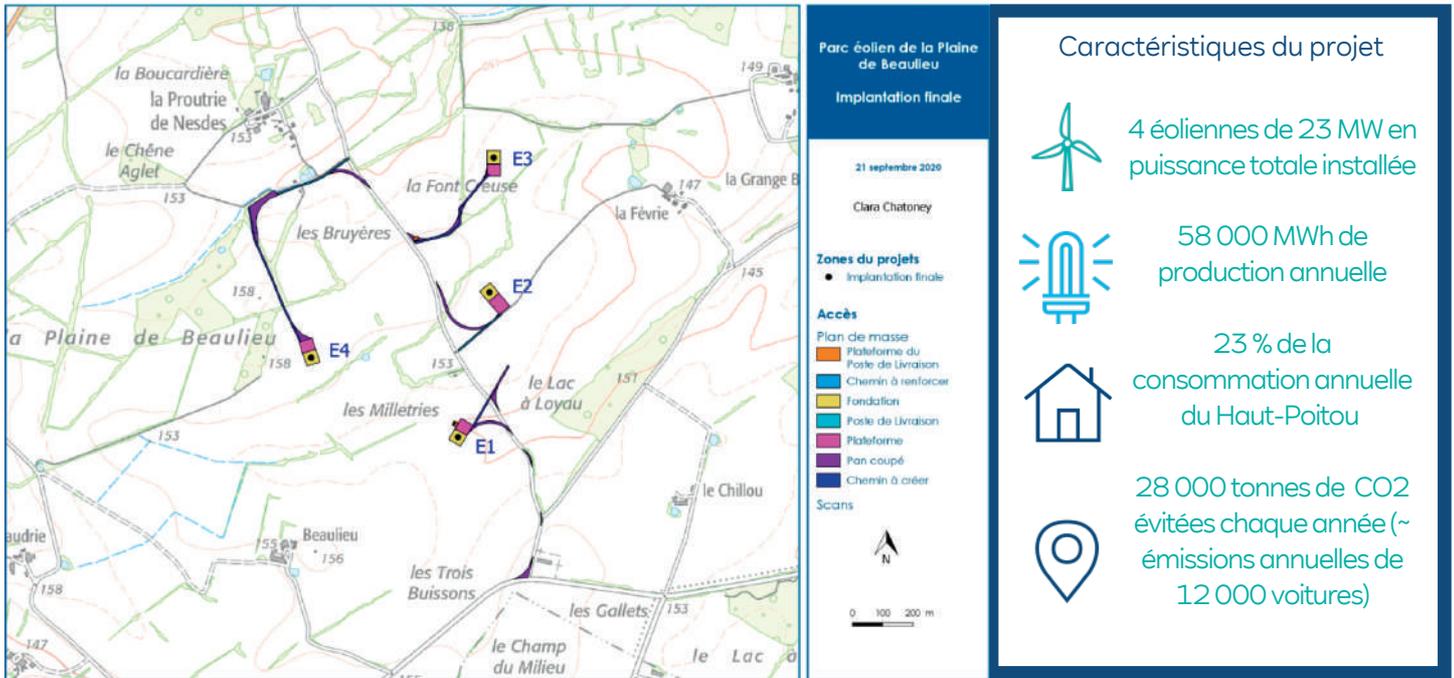
Mesures prises pour un projet de moindre impact sur le paysage

- Réduction d'impacts par l'implantation d'une haie paysagère à Nesdes afin de filtrer les éoliennes depuis le hameau de la Thibaudière.
- Accompagnement de la démarche par l'aménagement paysager d'un délaissé routier en entrée sud de Nesdes, l'enfouissement de réseaux aériens sur le hameau de Beaulieu, la création d'une haie paysagère au sud-est de Nesdes.



L'implantation du projet

La trame d'implantation présentée ci-dessous est le fruit des études environnementales, paysagères et acoustiques réalisées par les bureaux d'études spécialisés, ainsi que des principales contraintes règlementaires. Plusieurs variantes ont été envisagées mais une seule a été retenue à l'issue de l'ensemble des études d'impacts.



Retour sur la démarche de concertation 2019-2020 en images



Permanence publique - 04/2019



Atelier participatif n°2 - 06/2019



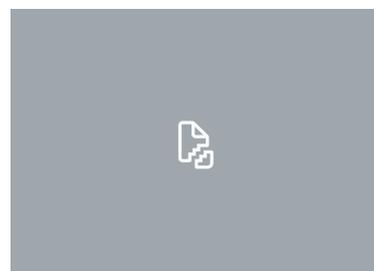
Atelier participatif n°3 - 09/2019



Visite du parc éolien de la Jacterie - 12/2019



Forum de partage - 02/2020



Interview confinement - 04/2020



Forum d'information - 07/2020

Réponses et informations

Lors de notre dernière campagne de porte à porte sur la commune de Boivre-la-Vallée qui s'est déroulée en septembre 2020, de nombreux habitants ont demandé de plus amples informations concernant le dispositif d'aide renouvelable aux particuliers et le financement participatif. Voici quelques éléments de réponse sur ces dispositifs.



L'aide Renouvelables aux particuliers, qu'est-ce que c'est ?

- C'est une mesure d'accompagnement que nous souhaitons mettre en place. Elle vise à mettre à la disposition des riverains du parc éolien un système de remboursement partiel, par paliers, de travaux ou achats liés à l'économie d'énergie et l'amélioration du cadre de vie.
- Sont éligibles à cette mesure, l'ensemble des riverains du parc éolien ayant leur résidence dans un rayon de 2 km autour du mât des éoliennes.
- Exemples de travaux pris en compte : poêle à granulés/ bois, isolation thermique (plancher, plafond, mur, toiture), matériaux de calorifugeage, panneaux solaires etc.

Une campagne de communication sera lancée en amont pour vous informer de la mise en place de cette mesure. Vos demandes devront être faites dans un délai de 6 mois à compter de la date d'ouverture du chantier.

Le financement participatif, qu'est-ce que c'est ?



- Pour RWE : le financement participatif permet de bénéficier d'un système souple et simple dans l'optique de faire participer financièrement les citoyens à la réalisation du projet éolien.
- Pour les investisseurs : les personnes qui souhaitent investir peuvent ainsi placer leur argent en toute transparence dans un projet qu'ils souhaitent soutenir, en lien avec leur territoire. On peut parler de circuit court appliqué à l'épargne.

Il s'agit ainsi d'un moyen pour donner une dimension éco-citoyenne plus forte au projet en offrant l'opportunité, aux riverains qui le souhaitent, de participer financièrement au projet de développement du territoire.

Il est important de noter que cette démarche ne peut être mise en place que si suffisamment de personnes sont prêtes à y prendre part pour justifier l'ouverture d'une campagne de financement participatif. Ecrivez-nous pour faire part de votre intérêt pour ce dispositif !

Etapas à venir

L'enquête publique

Comment se déroule une enquête publique ?

Un commissaire-enquêteur indépendant et neutre est désigné par le tribunal administratif pour réaliser l'enquête. Pendant l'enquête, les citoyens peuvent prendre connaissance du dossier des travaux envisagés et formuler des observations.

Au terme de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur émet un avis favorable ou défavorable, au vu de l'ensemble des avis reçus.

Qui participe à l'enquête publique ?

L'enquête publique est ouverte à tout le monde. L'information se fait dans un rayon réglementaire de 6km autour du site d'implantation.

Comment participer ?

L'enquête publique sur le projet éolien de la Plaine de Beaulieu devrait intervenir été 2020. Il sera possible de consulter le dossier du projet en mairie, pendant les permanences du commissaire enquêteur ou lors des horaires d'ouverture.

Il sera également possible de prendre connaissance de l'ensemble des documents comme l'étude d'impact et poser des questions au commissaire-enquêteur.

Un registre sera disponible afin que l'ensemble des riverains puissent exprimer leurs remarques. Il sera aussi possible d'envoyer une contribution par courrier postal à l'attention du commissaire enquêteur en mairie ou encore par courrier électronique.

Que se passe-t-il après ?

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur sont consultatifs et ont pour seule fonction d'éclairer le Préfet pour prendre sa décision. Le préfet devrait rendre sa décision en automne 2021.

** Les dates présentées ci-dessous à partir de Février 2023 décrivent « le meilleur cas », elles ne tiennent pas compte du retard que prendrait l'instruction si une demande de compléments conséquente était demandée par les services de l'Etat.*

